

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de préavis sur la prise en considération du PO20.09PO  
Postulat de M. Christophe LOPERETTI et consort du 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Pour un projet pilote d'autoroute à vélo à Yverdon**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 février 2021 en visioconférence.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille MATHYS, Olivier DI PRINZIO, Didier FORESTIER, Christophe LOPERETTI, Sébastien NOBS, Ruben RAMCHURN et de la soussignée, désigné présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, Mme Vesna STANKOVIC, Responsable de la filière mobilité, MM. Pascal PITTET, Chef du service de la sécurité PNV, et Quentin PELLAUX, Ingénieur en transports. Nous les remercions pour leur participation et leurs réponses précises aux questions de la commission.

Nous remercions également M. Fermino CECCHINI, Responsable informatique, pour sa disponibilité en début de séance.

**Présentation du postulat :**

MM. Ruben RAMCHURN et Christophe LOPERETTI nous font un bref résumé par lequel ils demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre rapidement sur pieds un projet pilote de véloroute à soumettre à l'OFROU, afin de profiter du projet abandonné dans le canton de Bâle-Campagne.

**Explications de la Municipalité et réponses aux commissaires :**

M. Quentin PELLAUX nous fait part de la position de l'OFROU concernant le projet :

- L'OFROU ne finance pas la réalisation d'infrastructures vélos (exceptés d'éventuels franchissements de routes nationales).
- Malgré sa topographie propice au développement du vélo, Yverdon-les-Bains, aux yeux de l'OFROU, n'a pas une taille critique pour un projet pilote d'autoroute à vélos.

**Recommandations de la filière mobilité :**

- Faible intérêt de l'OFROU pour le projet
- Taille de la ville relativement faible
- Environnement contraignant : centre historique, canaux, voie ferroviaire

Il serait nécessaire de réaliser de nombreux ouvrages, qui pourraient engendrer un coût important.

## **Les représentants de la Municipalité nous présentent les projets en cours :**

- Projets AggloY co-financés
- Voies rapides et sécurisées
- Pistes cyclables, trajets de mobilité douce également le long des canaux

## **Discussion au sein de la commission :**

Les commissaires ont pris note avec satisfaction que le service avait à cœur de faciliter la mobilité douce et qu'il y travaillait.

## **Vœu :**

La commission constate cependant que les études sont lentes et qu'elles se heurtent souvent à des problèmes administratifs. Elle émet le vœu que la Municipalité mette tout en œuvre pour accélérer ces études.

## **Nouvelle version :**

Ayant entendu et pris connaissance des arguments de la Municipalité et des membres de la commission, MM LOPERETTI et RAMCHURN décident de modifier leur postulat.

**Par le biais de ce postulat, la Municipalité est invitée à compléter l'interconnexion du réseau de mobilité douce et à accélérer la réalisation des projets de mobilité le long des canaux.**

## **Conclusions :**

C'est à l'unanimité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération le postulat tel que modifié et de le renvoyer à la Municipalité.

Mireille BANDERET, rapportrice



Yverdon-les-Bains, 23 février 2021

Annexe : PO20.09PO